

## ENVIRONNEMENT

# Une usine de méthanisation en réflexion dans le pays de Bray

Au carrefour d'Auneuil et de Saint-Léger-en-Bray, une nouvelle usine de méthanisation pourrait voir le jour. La concertation a débuté.



Cap vert bio-énergie a une unité de méthanisation en fonctionnement à Nouzilly, près de Tours. (DR)

**M**ardi 24 mai, Cap vert bio-énergie, producteur indépendant d'énergie renouvelable, organisait une première prise de contact avec les élus du Pays de Bray. L'objectif de cette réunion, qui a rassemblé une quinzaine d'élus, était de présenter la possibilité d'un projet de filière de valorisation des matières organiques. Cette unité de méthanisation (production et injection de bio-méthane sur le réseau de gaz) pourrait voir le jour dans la commune de Saint-Léger-en-Bray, en périphérie de la zone industrielle d'Auneuil.

« Nous n'en sommes qu'à la phase d'opportunité, précise Charles Deschamps, chef de projet chez Cap vert bio-énergie. Cette zone a du potentiel, avec un réseau de gaz déjà installé, des agriculteurs locaux qui font aussi bien de l'élevage que des céréales et qui pourront être intéressés par le digestat pour fertiliser leurs cultures. »

Cette future unité de méthanisation pourrait produire en moyenne 200 à 300 m<sup>3</sup> de bio-méthane par heure, et ce en continu tout au long de l'année. Cela représente entre 10 et 15 % de la consommation en gaz naturel des entreprises et particuliers, consommateurs sur le réseau. Cette production correspond à la consommation annuelle de gaz de 7 000 habitants soit environ les populations réunies de Auneuil, Saint-Léger-en-Bray, Troussures, Aux Marais, Rainvillers, Saint-Martin-le-Nœud et Berneuil-en-Bray.

Le maire de Saint-Léger-en-Bray, Laurent Delmas, ne se prononce pas encore sur le sujet : « J'attends d'avoir de plus amples informations



« C'est un projet qui va dans le sens de la COP 21. Il permet de recycler des déchets et en produire du gaz »

Robert Christiaens, maire d'Auneuil

sur le projet, sur les conséquences que cela peut avoir éventuellement sur l'environnement et sur notre cadre de vie. On a vu ce qui se passe actuellement à Ivry-le-Temple... » En effet, dans cette commune du sud de l'Oise, un projet d'usine de méthanisation provoque l'inquiétude chez les riverains.

Le maire d'Auneuil, Robert Christiaens, également vice-président

## Méru doit se décider sur le futur méthaniseur

Lundi 6 juin, un conseil municipal extraordinaire de Méru doit se tenir à 20 h 30, salle du Thelle. Les élus devront se prononcer sur la future unité de méthanisation qui doit s'implanter à Ivry-le-Temple.

chargé de l'environnement à l'Agglomération du Beauvaisis, paraît plus enthousiaste. « C'est un projet qui va dans le sens de la COP 21. On va recycler des matières premières - déchets ménagers, verts - pour produire du gaz, qui sera injecté dans le réseau. Cela limitera le tonnage des déchets et nos importations. Cela me semble intéressant, à condition que toutes les préoccupations liées à la sécurité environnementale soient prises en compte. »

Le sujet a été évoqué vendredi soir, lors du dernier conseil municipal d'Auneuil. Les habitants recevront, dans leurs boîtes aux lettres, un compte-rendu du projet dans les prochains jours. « On veut être le plus transparent possible », prévient l'édile.

## Une mise en service d'ici fin 2019

Cap vert bio-énergie, qui a déjà une unité de méthanisation en fonctionnement à Nouzilly, près de Tours, prévoit de nouvelles réunions de travail au second semestre 2016 dans le pays de Bray. « Ces groupes de travail seront constitués d'élus et d'habitants, qu'on réunira deux à trois fois par an, au moment des grandes décisions », indique Charles Deschamps.

Si tous les feux sont au vert, une mise en service de cette filière de valorisation des matières organiques pourrait avoir lieu d'ici fin 2019.

FANNY DOLLÉ

► Plus d'informations sur : <http://BiogazEnBray.EnergieDurable.info>. Si les habitants ont des questions sur le projet, [BiogazEnBray@EnergieDurable.info](mailto:BiogazEnBray@EnergieDurable.info)

86COMPIEGN Mercredi 01 juin Page:10/1

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)